

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Séance du Jeudi 14 Novembre 2019

Effectif du conseil communautaire : 126 membres

Membres en exercice : 126

Quorum exigé : 64

Membres présents : 73

Pouvoirs : 16

Membres votants : 89

Date de la convocation : 08/11/19

L'an deux mil dix-neuf et le jeudi quatorze novembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Beaumont le Roger sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur BARON Marc, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Madame DUTOUR Martine, Monsieur BOUGET Daniel, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame CANU Françoise, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLEDZ Manuel, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur JOUEN Guy, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DROUIN Colette, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Monsieur FEDERICI Michel, Monsieur FILET Gérard, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GOBRON François, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HESSE Francine, Monsieur JEHANNE Eric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERC Marie-Françoise, Monsieur VILAIN Christian, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LESEUR Michel, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALARGE Pierre, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MATHIERE Philippe, Madame BLONDEL Véronique, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur MORENO José, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PIQUENOT Olivier, Madame POTTIER Lydie, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SOURDON André, Madame TURPIN Annie, Monsieur VAMPA Marc, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Madame DESRATS Dominique, Monsieur WEBER Claude

Etaient absents/excusés : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Madame ANGOT Josiane, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAISSE Christian, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BENMOKTAR Ludovic, Monsieur BETOURNE Dominique, Monsieur BIBET Pierre, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur DECAMPS Alain, Monsieur DESHAYES Edmond, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur KIFFER Daniel, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEMOINE Béatrice, Madame LEROUGE Valérie, Monsieur MILBERGUE Joël, Madame MONTHULE Julie, Monsieur PORTAIS Alain, Monsieur PRIVE Bruno, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THIBAUT-BELET Patrick, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VANDERHOEVEN Sandrine.

Pouvoirs : Monsieur BELLIES Albert pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Madame BLOTIERRE Julie pouvoir à Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur BONAMY Jean-Hugues pouvoir à Madame TURPIN Annie, Monsieur CAPPELLE Hubert pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur DORGERE François pouvoir à Monsieur VAMPA Marc, Madame DRAPPIER Michèle pouvoir à Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur GROULT

Daniel pouvoir à Monsieur PERDRIEL Daniel, Madame GUITTON Sylvie pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur HEUTTE Yvon pouvoir à Madame MARESCAL Josiane, Monsieur LEBOURGEOIS Alain pouvoir à Monsieur GOBRON François, Madame LEROUVILLOIS Janine pouvoir à Monsieur CHOLEZ Manuel, Madame MABIRE Dominique pouvoir à Madame DROUIN Colette, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur SANDIN Christopher pouvoir à Monsieur SOURDON André, Madame VAGNER Marie-Lyne pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Madame VARANGLE Ingrid pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric.

Délibération n° 203/2019 : Demande de labellisation Cap Citergie et approbation du plan d'actions associé.

Cit'ergie, déclinaison française du label européen european energy award (eea), est porté par l'ADEME. C'est un outil opérationnel structurant qui facilite notamment la réalisation d'un Plan Climat Air Énergie Territorial et la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie performante.

Cit'ergie constitue à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un moyen de reconnaissance de la qualité de la politique et climatique de la collectivité. La politique climat-air-énergie de la collectivité est formalisée dans un référentiel normalisé au niveau européen.

Le label est attribué en fonction du niveau de performance de la collectivité. Celle-ci résulte des moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents domaines, résultats obtenus, etc.

Le Conseil communautaire du vendredi 13 avril 2018 a souhaité engager l'Intercom Bernay Terres de Normandie dans la démarche de progrès Cit'ergie. Il s'agissait de poursuivre l'action menée par l'Intercom sur le projet TEPOS (territoire à énergie positive) et d'amener la collectivité à devenir exemplaire sur ses pratiques en matière de développement durable.

L'Intercom Bernay Terres de Normandie demande la labellisation CAP Cit'ergie et souhaite s'engager dans la mise en œuvre du plan d'actions pour obtenir d'ici 2022, le label Cit'ergie.

Dans le cadre de cette démarche, l'Intercom est évaluée sur la base de ses compétences propres sur les 6 domaines suivants ayant des impacts en matière de consommations d'énergie, d'émissions de CO₂ et de la qualité de l'air :

- La planification territoriale,
- Le patrimoine de la collectivité,
- L'approvisionnement énergie, eau et assainissement,
- La mobilité,
- L'organisation interne,
- La coopération et la communication.

6 ateliers thématiques de travail avec les services techniques et administratifs de l'Intercom ont permis de recenser les actions et projets engagés ou à venir ayant des répercussions directes ou indirectes sur les enjeux climat-air-énergie.

L'Intercom se fixe en particulier les objectifs suivants :

Axe 1 : Planification territoriale

- Elaborer et mettre en œuvre un programme d'adaptation du territoire aux changements climatique
- Développer une filière « bois-énergie » locale dans le cadre de l'étude pour un Plan d'Approvisionnement Territorial en bois
- Définir et mettre en œuvre une stratégie de prévention et gestion des déchets
- Intégrer au SCOT les objectifs définis dans le PCAET
- Faire appliquer les prescriptions du SCOT à toutes les communes
- Décliner dans le futur PLH les objectifs climat-air-énergie du PCAET
- Vérifier les principaux éléments de la réglementation thermique dans les permis de construire et émettre un avis sur les éléments fournis

Axe 2 : Patrimoine de l'Intercom

- Mettre en place une comptabilité énergétique et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments de la collectivité

- Réaliser l'état des lieux énergétique des bâtiments
- Mettre en œuvre le suivi des consommations énergétiques de tous les bâtiments
- Elaborer une stratégie patrimoniale et un programme de rénovation
- Etablir une programmation pluriannuelle d'audit et de rénovation énergétique
- Etre exemplaire en terme de maîtrise énergétique sur les bâtiments de l'Intercom (neufs et rénovés)
- Définir des niveaux de performance énergétique pour la construction et la rénovation des bâtiments de l'Intercom : Centre aquatique et l'Espace 360°
- Augmenter la part de consommation des énergies renouvelables thermiques dans les bâtiments publics
- Suivre et économiser l'eau dans les bâtiments publics

Axe 3 : Approvisionnement énergie, eau, déchets, biodiversité

- Inciter les habitants à réduire leurs consommations d'énergie et à acheter de l'énergie renouvelable
- Déployer des prestations sur la maîtrise de la demande d'énergie avec les EIE ou le SIEGE 27
- Etudier la faisabilité d'une création un dispositif d'aides aux ménages pour l'équipement des foyers en énergie de chauffage renouvelable
- Rencontrer les porteurs de projets d'énergie renouvelable et faciliter leurs démarches
- Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire en mettant en œuvre notamment un partenariat avec les sociétés de développement éolien dans le cadre de l'appel à projet éolien en cours
- Optimiser le potentiel énergétique des systèmes d'assainissement
- Optimiser la gestion des eaux de ruissellement et réaliser les aménagements nécessaires à la rétention des eaux en amont
- Prendre en compte les impacts du changement climatique dans la gestion du risque inondation (limiter l'imperméabilisation dans les aménagements)
- Intégrer les enjeux "lutte contre le ruissellement" dans le SCOT et les documents d'urbanisme
- Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts communautaires
- Poursuivre et développer la valorisation des déchets compostables chez les habitants mais aussi sur les pôles techniques et administratifs de l'Intercom

Axe 4 : La Mobilité

- Promouvoir la mobilité durable en interne au sein de la collectivité au travers la définition et la mise en œuvre d'un Plan de Déplacement Administration (PDA) mais aussi en faisant évoluer le parc de véhicules thermiques avec des véhicules électriques
- Développer le réseau piétonnier et cyclable et les infrastructures liées
- Réaliser un **schéma directeur des modes actifs** pour définir et créer des itinéraires piétonniers et cyclables sur le territoire et au sein des communes mais aussi prévoir les infrastructures associées (parkings à vélos sécurisés)
- Développer le vélo-tourisme avec identification et création d'itinéraires cyclables pour mailler les sites touristiques du territoire
- Etudier l'opportunité de développer une offre de transports publics attractive et de qualité sur le territoire
- Mettre en œuvre les actions du **schéma des mobilités**

Axe 5 : Organisation interne

- Organiser la mise en œuvre des plans d'actions du PCAET et de CIT'ERGIE en réalisant des réunions régulières de suivi et d'arbitrage avec les élus sur les actions programmées
- Suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique climat-air-énergie
- Organiser les ressources humaines pour mener la politique climat-air-énergie en mettant en place des contrats d'objectifs avec les agents en lien avec la politique de développement durable de la collectivité
- Planifier et réaliser des actions de formations pour les agents et les élus sur les thématiques climat-air-énergie
- Financer et budgétiser la politique climat-air-énergie
- Etre exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique en intégrant des critères socio-environnementaux dans tous les marchés

Axe 6 : Communication et coopération

- Faire de la coopération avec les communes du territoire sur les questions climat-air-énergie
- S'approvisionner avec des producteurs locaux pour les manifestations de l'Intercom
- Prévenir et lutter contre la précarité énergétique en généralisant le programme OPAH à tout le territoire et en réalisant une étude d'opportunité pour la création d'un service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie auprès des ménages en difficulté
- Favoriser les activités économiques durables en réalisant des journées d'échanges avec les entreprises pour travailler sur des sujets de développement durable avec elles
- Développer un tourisme durable en créant des itinéraires "vélo-route", en proposant une offre de location de vélo et en étudiant de nouveaux itinéraires de randonnées
- Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable sur le territoire
- Soutenir l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés
- Mobiliser la société civile en développant la concertation avec les citoyens pour les plans d'actions du PCAET, du PAT, de PLH et du SCOT et en sollicitant notamment l'avis du Conseil de Développement aux enjeux du développement durable
- Inciter les citoyens à une consommation responsable en organisant des évènements de sensibilisation au développement durable (Festival au cœur de la famille, ...) et des actions en faveur des citoyens sur les pratiques alimentaires durables
- Accompagner les habitants sur leur projet de rénovation énergétique de l'habitat en réalisant une étude d'opportunité à la création d'un Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) de l'habitat
- Soutenir financièrement les initiatives climat-air-énergie des ménages et des acteurs économiques du territoire en développant des aides sur l'achat de vélo électriques, les composteurs, le changement de chaudières, les audits énergétiques de l'habitat, la conversion des exploitations agricoles en agriculture biologique, ...

Le plan d'actions opérationnel pour les 3 prochaines années est annexé à la présente délibération. Il décrit le plan stratégique mis en place pour atteindre les objectifs fixés à moyen terme et présentés ci-dessus. Il a été préparé par l'équipe projet et le comité de pilotage. Il définit les priorités pour les années à venir.

Le Bureau communautaire a validé la démarche et le plan d'actions.

Il comprend notamment la description des actions, les moyens nécessaires, le calendrier de mise en œuvre et les indicateurs retenus pour le suivi.

Les mesures sont ainsi coordonnées, planifiées au niveau d'horizons temporels différents (long terme, moyen terme et court terme).

La conduite opérationnelle du processus Cit'ergie sera réalisée par la direction déléguée à l'environnement, le développement durable et l'agriculture.

S'agissant d'une démarche d'amélioration continue, les services et les élus seront régulièrement associés pour évaluer et réajuster les actions si besoin au travers différentes instances :

- La Commission environnement, développement durable et transition énergétique
- Le Bureau communautaire
- Le Comité de Direction
- Le Comité Interservices Développement Durable avec les services de l'Intercom

Les moyens mis en œuvre par la collectivité pour réaliser son plan d'actions seront suivis annuellement dans le cadre de Cit'ergie, ainsi que les résultats obtenus en matière d'émission de GES, de polluants atmosphériques et de baisse de la consommation énergétique, lorsque cela est possible.

Ainsi, l'Intercom s'engage à suivre annuellement le programme d'actions au travers d'indicateurs défini pour chaque action.

Le travail mené en collaboration avec l'ensemble des services et le soutien de la conseillère Cit'ergie permet de proposer au conseil communautaire un plan d'actions pour la collectivité couvrant les différents champs de compétence de la collectivité. Ce plan permet à la collectivité de s'engager dans les objectifs précisés et de demander le label « Cap Cit'ergie » auprès de la Commission Nationale du Label.

Cette délibération précise également la démarche d'évaluation et confirme le mode de gouvernance du projet.

Ainsi, la présente délibération a pour objet de soumettre au Conseil Communautaire le projet de demande de labellisation « Cap Cit'ergie » avec le plan d'actions associé en vue d'obtenir dans les 3 prochaines années le label « Cit'ergie » pour l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Considérant que l'Intercom Bernay Terres de Normandie souhaite devenir exemplaire auprès des autres acteurs du territoire sur les questions de transition énergétique concernant la gestion de son patrimoine et l'exercice de ses compétences ;

Vu la Délibération n° 57-2018, relative à démarche Cit'ergie et la participation à l'opération collective Sobriété,

Sur proposition du bureau ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à demander le label CAP Cit'ergie et à déposer le dossier au nom de l'Intercom Bernay Terres de Normandie auprès de la Commission Nationale du Label.
- ✓ **APPROUVE** le plan d'actions Cit'ergie joint en annexe.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
73	16	89	0	89	0	89

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20191114-203_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2019